

lorsque le parti libéral a mis cet article dans son programme en 1893, qu'il agissait ainsi dans un désir sincère de consulter l'opinion publique sur la question, et la seule conclusion logique que nous pouvions en tirer, était qu'une fois cette opinion connue on s'y conformerait.

J'ai ici un livre dont la lecture est très intéressante pour l'opposition, et qui, je n'en doute pas, sera aussi intéressante pour l'histoire. Il n'y a jamais eu dans l'histoire politique du pays un groupe d'hommes aussi anxieux d'échapper à son passé, que le parti libéral. Depuis que les libéraux sont au pouvoir, ils cherchent par tous les moyens à échapper à leurs engagements, et je ne les en blâme pas.

Nous avons un dossier de leur conduite dans ce qu'on peut appeler un de leurs moments de calme, alors qu'ils étaient réunis en conclave solennel pour adopter un programme pour leur parti et le proclamer au pays. Certaines gens assistaient à cette convention à titre de libéraux, et d'autres, à titre de partisans de la tempérance, dans le but d'aider au parti libéral, et c'est à leurs efforts qu'on doit l'introduction dans le programme de cet article dont j'ai parlé. Mais il y avait aussi des personnes dont les convictions ne cadraient pas avec celles de ceux qui voulaient faire du plébiscite un article du programme libéral. Je citerai à ce propos un discours prononcé, en cette circonstance, par feu l'honorable M. Anglin. Il était opposé à ce que cet article fût mis dans le programme, et je suis convaincu que tout homme de bonne foi doit admettre qu'on ne peut interpréter la conduite du parti libéral en cette circonstance, autrement que ne l'apprecie M. Anglin. Après avoir expliqué qu'il est contre la prohibition et contre l'introduction de cet article dans le programme, il dit :

Sans doute que l'on peut prétendre que cette résolution ne demande qu'un plébiscite. Mais si nous sommes sincères, que demandons-nous en demandant un plébiscite ? Ne demandons-nous pas à connaître l'opinion du peuple sur cette question ; ne demandons-nous pas à ce qu'on s'assure de cette opinion d'une certaine manière, et ne demandons-nous pas que nous fassions tous nos efforts pour donner effet à cette opinion lorsqu'elle aura été connue ? Il est possible qu'il n'y ait pas la moitié de la population mâle qui vote. Néanmoins si, lorsque la question sera soumise aux électeurs, la majorité se déclarait en faveur de la prohibition, les partisans de la prohibition seraient en droit de demander au parti libéral d'être conséquent avec son programme et de leur aider à faire adopter et faire observer une loi prohibitive.

Voilà la position prise par l'honorable M. Anglin à la convention, et son attitude était juste, logique et honnête. Que font aujourd'hui ceux qui étaient alors enfermés avec lui dans le cénacle ? Ils cherchent à échapper à leur passé ; ils cherchent à s'échapper d'eux-mêmes et ce sera une bonne chose pour le pays quand ils y auront réussi.

Comment cette résolution a-t-elle été adoptée ? Le compte rendu dit qu'elle a été votée à l'unanimité, après que M. Anglin en eut

donné la véritable signification. Sur cette grave question, nos honorables adversaires se sont moqués du public.

Il y a dans le pays beaucoup de gens sérieux qui croient à la prohibition, et ces gens ont le droit d'exiger que le gouvernement respecte leur opinion, quand il leur demande de l'exprimer au bureau de votation.

Tout en admettant qu'il y a une grande divergence d'opinion quant à l'opportunité d'une loi prohibitive, il aurait mieux valu ne pas mettre tout cet outillage en mouvement, que de chercher à étouffer le verdict populaire, après l'avoir fait. Je me rappelle, malgré moi, que sir John Thompson, lors de son entrevue avec les prohibitionnistes, a pris une position courageuse, comme doit faire un homme d'Etat et leur a dit : "Il m'est impossible, messieurs, de vous dire, à deux heures d'avis, par quels moyens je remplacerais \$7,000,000 ou \$8,000,000 de revenu. Je ne peux pas vous promettre que je serai en état de me rendre à votre demande." Cela était courageux et digne d'un homme d'Etat, et contraste fortement avec l'attitude du gouvernement aujourd'hui.

Quand les libéraux ont promis le plébiscite, étaient-ils sincères et honnêtes ? Entendaient-ils faire ce qu'ils promettaient ? S'il faut juger de leurs intentions par leurs actes, ils n'avaient pas l'intention de donner au peuple la mesure sur laquelle ils lui demandaient de se prononcer.

La position du premier ministre est telle, que si pas un seul homme n'avait voté contre la prohibition lors du plébiscite, il aurait la même raison de refuser la prohibition, puisqu'il tient compte de ceux qui n'ont pas voté. Tous les électeurs auraient pu s'abstenir à l'exception des rares qui ont voté pour la prohibition et cette dernière n'en aurait pas moins été défaite. Il est généralement admis que lorsqu'une proposition est soumise à une communauté qui a droit de se prononcer sur cette proposition, ceux qui s'abstiennent de voter sont liés par ceux qui vont déposer leur bulletin ; et quand ce gouvernement a ordonné ce plébiscite et a demandé au peuple de se prononcer sur les questions qui lui étaient soumises, il était de son devoir de s'en tenir à la proposition qu'il avait soumise.

Mais le gouvernement ne voulait pas que la prohibition triomphât. Il craignait qu'elle ne triomphât, et il est à ma connaissance que, dans certaines localités, il a tenté de l'empêcher de triompher.

Bien plus, au lendemain du plébiscite, dans la province de Québec, la majorité hostile était de 50,000, mais elle a continué à grossir, et au bout de deux semaines, elle était de 94,000. Le vote de cette province a continué à grossir jusqu'au jour où le gouvernement fût en état de dire que la majorité en faveur de la prohibition n'était pas suffisante pour justifier le gouvernement de faire adopter une loi.

Il paraît généralement admis que dans certaines localités de la province de Québec,